

DECRET N° 93-236 du 29 Septembre 1993

chargeant Monsieur Timothée ADANLIN,
Ministre de la Fonction Publique et
de la Réforme Administrative de
l'intérim de Monsieur Aurélien
HOUESSOU, Ministre de l'Energie, des
Mines et de l'Hydraulique pour compter
du 17 Septembre 1993.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 93-199 du 08 Septembre 1993 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-244 du 23 Octobre 1991 portant délégation de pouvoirs et de signature au Ministre d'Etat, Secrétaire Général à la Présidence de la République ;

D E C R E T E :

Article 1er.- Pour compter du 17 Septembre 1993, Monsieur Timonthee ADANLIN, Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative est chargé de l'intérim du **Ministre** de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique pendant l'absence de Monsieur Aurélien HOUESSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 Septembre 1993

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat,


Désiré VIEYRA.

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 ME 4 SGG 4 MEMH-MFPRA 6 AUTRES
MINISTERES 19 DEPARTEMENTS 6 DAN-BN-FASJEP-ENA-UNB 5 DPE-DLC-
INSAE-IGE-DCCT-ONAC-GCONB-CSM 8 JORB 1.-